



# Hénin-Beaumont

## Rapport d'orientation budgétaire 2024

Art. L 2312-1 du CGCT modifié par la loi n° 2015-991  
du 7 août 2015 (Art.107 de la loi NOTRE).

Ville d'Hénin-Beaumont  
Direction des Affaires Juridiques  
Vu pour être annexé  
à la délibération 2024-005  
LE MAIRE, STEEVE BRIOIS



## PREAMBULE

Pour l'application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et vu l'article L 5217-10-4 du même code, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le Département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Le présent rapport sur les orientations budgétaires de la Commune pour 2024 est destiné à participer ainsi à l'information des élus, tout en constituant un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Ce débat permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville, de mettre en lumière certains éléments rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le prochain budget primitif.

**Enfin, il est à préciser que ce débat et les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles eu égard aux investissements actuels, prévisionnels et propositions d'investissement des années à venir.**

**Les données du compte administratif 2023 (CA2023) sont consolidées et sont conformes au compte de gestion. Les données CA2023 de ce document sont donc définitives.**

## I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE

### Monde : un contexte international particulièrement instable fragilise les perspectives économiques

Sur le plan géopolitique, les tensions exacerbées succèdent aux menaces et aux incertitudes, multipliant les hypothèses de conflits qui, bien que souvent circonscrits à une aire régionale, perturbent fortement l'activité mondiale et favorisent son repli. Cette instabilité croissante fragilise par ricochet les perspectives des acteurs économiques et investisseurs qui se réfugient dans un réflexe d'attente.

De plus, après les deux années de ralentissement économique consécutives au Covid, l'inflation généralisée perturbe les indicateurs économiques et sociaux et aggrave la situation des plus fragiles.

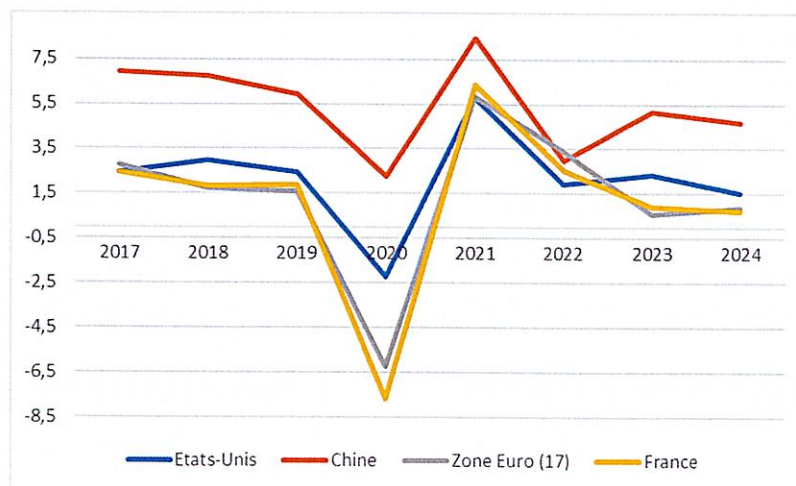
Parallèlement, la hausse des taux d'intérêt, entretenue par les banques centrales afin de juguler l'inflation, n'en pénalise pas moins l'investissement, en particulier dans des secteurs aussi essentiels pour l'activité économique et l'emploi que le bâtiment et explique, pour partie, le marasme auquel se trouve actuellement confronté le secteur du logement.

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Les taux terminaux pourraient toutefois avoir été atteints. En effet, couplés au net ralentissement de l'inflation engagé depuis la fin 2022, les discours des banquiers centraux ont donné des signaux forts de pause ou de fin de cycle de resserrement monétaire pour une période prolongée.

Aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale n'a plus augmenté le taux des fonds fédéraux depuis juillet, l'inflation (PCE) a continué de reculer, atteignant 3,4% en décembre, contre 6,3% en janvier, ne donnant aucune raison à la FED d'agir davantage. La résilience de l'activité américaine depuis début 2023 a surpris, avec notamment une première estimation de PIB à +4,9% au troisième trimestre en rythme annualisé, en grande partie tiré par la consommation des ménages. Cette robustesse n'apparaît toutefois que temporaire.

En Chine, suite à la sortie de la stratégie stricte du « zéro covid » fin 2022, l'amplitude du rebond a déçu lors du premier semestre 2023. Toutefois, l'activité a surpris à la hausse au T3 à +4,9%. Deux facteurs d'inquiétude subsistent : une situation du marché immobilier préoccupante qui a incité les autorités à de nouvelles mesures de soutien et une inflation (IPC) qui oscille autour de 0%, indiquant une demande stagnante.

L'OCDE donne les prévisions du PIB réel suivantes :



Taux de croissance annuel (%), 2018 – 2025 Source : Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections



## **Zone euro : la dynamique de désinflation se poursuit**

Après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, conduisant sa progression annuelle à +3,4%, la croissance en zone euro est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières. Au vu des réalisations trimestrielles et des anticipations, la croissance devrait ainsi s'établir à +0,5% sur l'ensemble de 2023 avant d'accélérer à +1% en 2024.

Le cycle de désinflation amorcé depuis le début de l'année 2023 situera le niveau annuel à 5,5% après s'être établie à 8,4% sur l'ensemble de l'année 2022.

Cette évolution constitue un risque haussier au scénario de croissance de la zone euro car elle confirme les perspectives d'une fin de cycle de resserrement monétaire. En ce sens, il est possible d'envisager en 2024 une ou plusieurs baisses des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne, qui devrait relâcher les contraintes sur les investissements couplées à un regain de dynamisme de la consommation des ménages grâce au ralentissement de l'inflation. Parallèlement, le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau pré-pandémique, moteur potentiel d'une reprise retardée de la consommation lorsqu'il se stabilisera ou recommencera à baisser.

## **France : le rétablissement des finances publiques sera lent**

Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+2,6% après le +6,8% de 2021), la croissance économique s'est montrée un peu plus forte qu'attendu au premier semestre de 2023. On note un rebond de la consommation des ménages. Après une croissance nulle au T2, elle a augmenté de 0,7% sous l'effet du rebond de la consommation alimentaire qui repart à la hausse après huit trimestres consécutifs de baisse. L'investissement des ménages a quant à lui poursuivi son repli (-1,1%) après déjà 4 trimestres consécutifs de baisse.

A l'inverse, le commerce extérieur contribue négativement à la croissance du troisième trimestre du fait du repli des exportations (-1,4% après +2,4% T/T) et d'une moindre baisse des importations. Ces résultats confortent le scénario d'une croissance légèrement sous 1% en moyenne pour 2023. En 2022, l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique. L'inflation globale annuelle s'était ainsi établie à +5,9%, parmi les plus faibles observées dans l'Union Européenne. En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1er janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes avec un pic de l'IPCH global atteint à +7,3% sur un an en février 2023. Le processus de désinflation s'est engagé en France. Après le pic de février, l'inflation s'est installée sur une tendance baissière clôturant l'année à 4,1%.

Ce reflux est lié à une modération notable de l'inflation des principales composantes des prix. L'inflation alimentaire a ainsi nettement reculé (+7,1% en décembre contre +15,9% en mars). Pour les prix de l'énergie, la tendance a été plus irrégulière en lien avec la hausse des cours du pétrole et l'augmentation des tarifs réglementés de l'électricité. Le contexte de tensions au Moyen-Orient et d'incertitudes, pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation.

D'après la Loi de Finances 2024, le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -4,4% du PIB en 2024. En 2023, cela se traduirait par une baisse de 7,1 milliards € des dépenses publiques par rapport à 2022, tandis que la fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité contribuerait à une baisse des dépenses publiques de 14,8 milliards d'€ en 2024.



Néanmoins, la trajectoire des finances publiques décrite par le g hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.

La Loi de de Finances du Gouvernement intègre un taux de croissance très optimiste de 1,4% du PIB, celui de l'OCDE apparait beaucoup plus pessimiste à 0,75% quand celui de la Banque de de France est à 0,9%

**Prévisions du PIB réel** Total, Taux de croissance annuel (%), 2022 – 2025 Source : Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections

Pays ▾	▾ 2022	▾ 2023	▾ 2024	▾ 2025
<b>Espagne</b>	5.77	2.41	1.41	1.99
<b>Zone euro (17 pays)</b>	3.42	0.60	0.88	1.46
<b>France</b>	2.53	0.91	0.75	1.15
<b>Italie</b>	3.89	0.66	0.66	1.23
<b>Allemagne</b>	1.88	-0.10	0.64	1.24

Malgré cette prévision de croissance optimiste, le déficit du budget de l'Etat, s'élève encore à 4,4% du PIB avec un objectif de retour à 2,7% pour 2027. Ainsi, avec le niveau de sa dette à plus de 3000 milliards d'Euros et l'alourdissement prévisible de la charge de celle-ci pour les finances publiques et dans ce contexte de forte hausse des taux d'intérêt, cela semble rendre improbable toute augmentation significative des dotations aux collectivités locales voire même à minima compenser les effets de l'inflation prévisionnelle.

Dans le détail les divergences sur les scénarios de croissance et d'inflation pour 2024 :

#### Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2023	2024
<a href="#">Insee (déc. 2023)</a>	+0,8%	/
<a href="#">Banque de France (déc. 2023)</a>	+0,8%	+0,9%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2023)</a>	+1,0%	+1,2%
<a href="#">OCDE (nov. 2023)</a>	+0,9%	+0,8%
<a href="#">FMI (oct. 2023)</a>	+1,0%	+1,3%
<a href="#">Gouvernement (PLF 2024)</a>	+1,0%	+1,4%

#### Prévisions d'inflation\*

Prévisions annuelles France	2024
<a href="#">Insee (déc. 2023)</a>	/
<a href="#">Banque de France (déc. 2023) - IPCH</a>	+2,5%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2023) - IPCH</a>	+3,0%
<a href="#">OCDE (nov. 2023) - IPCH</a>	+2,7%
<a href="#">FMI (oct. 2023) - IPCH</a>	+2,5%
<a href="#">Gouvernement (PLF 2024)</a>	+2,6%

## II. LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2024

- La DGF : La progression de la DGF en 2024, sera de 220 millions d'euros pour le bloc communal :

- 150 millions € pour la Dotation de solidarité rurale
- 140 millions € pour la Dotation de solidarité urbaine

- Révision des valeurs locatives : Les valeurs locatives des locaux professionnels ont été révisées dans le cadre de la réforme initiée en 2017 avec une actualisation des paramètres réalisée en 2022 pour une prise en compte en 2023. Le risque de réévaluation important et donc de variation significative de l'imposition n'étant toujours pas écarté, il est décidé un nouveau décalage d'un an (en 2026) la prise en compte de cette actualisation afin de s'assurer qu'elle ne conduise pas à des trop fortes variations. En attendant, la règle de revalorisation de droit commun s'applique, c'est à dire la moyenne de l'évolution annuelle des loyers des 3 années précédentes.

Le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives cadastrale est fixé à 3,9% pour 2024.

- Fiscalité des résidences secondaires et dérogations à la règle de lien : Les communes dont le taux de THRS est inférieur à 75 % de la moyenne constatée pour l'ensemble des communes du département, peuvent majorer leur taux avec une double condition :

- leur nouveau taux ne doit pas dépasser 75 % du taux moyen des communes du département,
- l'évolution ne doit pas être supérieure à 5 % du taux moyen des communes du département.

- Hausse du FCTVA : Cette évolution est due à l'augmentation tendancielle du fonds (+ 364 millions €), mais également à l'élargissement de l'assiette (+ 250 millions €). En effet, les dépenses d'aménagement des terrains vont redevenir éligibles au FCTVA, dépenses qui avaient été exclues des dépenses éligibles depuis le 1er janvier 2021.

- Dotations pour les titres sécurisés (DTS) : Pour réduire les délais de délivrance, l'État abonde la dotation pour les titres sécurisés jusqu'à 100 M€ en 2024 et en modifie la répartition. A compter du 1er janvier 2024, cette dotation en fonction est calculée en fonction :

- du nombre de stations d'enregistrements,
- du nombre de ces demandes enregistrées au cours de l'année précédente,
- de l'utilisation d'une plateforme de prise de rendez-vous en ligne.

- Compensation en cas de perte de base de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : Le but est de compenser les communes qui subissent entre deux années une perte importante de bases de taxe foncière afférentes aux entreprises. Sont concernées, les communes qui subissent une délocalisation avec démolition de bâtiments industriels.

- Création d'une exonération de TFPB pour les logements sociaux faisant l'objet de gros travaux de rénovation énergétique : Il est créé une exonération de 15 ans pouvant être portée à 25 ans pour les logements sociaux achevés depuis au moins 40 ans. Les travaux doivent permettre une amélioration sensible de la performance énergétique et environnementale - passage d'un classement "F" ou "G" à un classement "B" ou "A" - et le respect d'un certain nombre de normes.

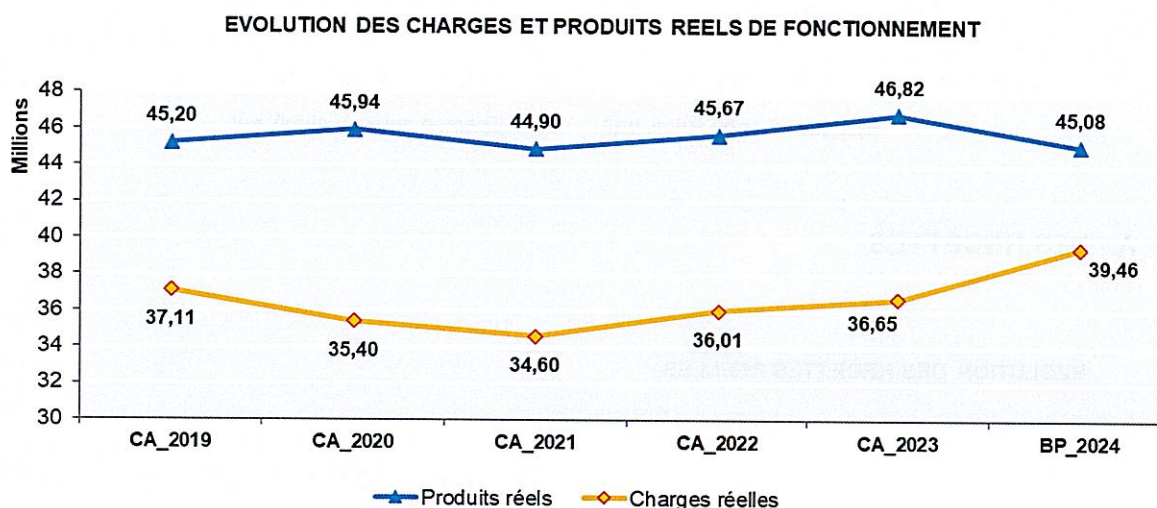
- Compte financier unique (CFU) : Le compte financier unique fusionne le compte administratif - CA (de l'ordonnateur) et le compte de gestion - CG (du comptable public) en un document unique. La LFI décale la généralisation du CFU au plus tard pour l'exercice 2026, contre 2024 actuellement. De plus, il précise qu'une fois mis en œuvre, le CFU se substitue de façon pérenne aux comptes administratifs.



### III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour 2023, le total des produits de fonctionnement est de 46,82 M€ pour un total de dépenses de fonctionnement de 36,65 M€. Le budget 2024 sera établi sur un total de recettes de 45,08 M€ pour un total de dépenses de 39,46 M€.

Pour les rétrospectives ci-après, l'année 2019 est considérée comme l'année de référence, l'an zéro pour le fonctionnement courant. Il est toutefois judicieux d'observer sur une plus longue période l'évolution de certaines données comme l'épargne, les dotations ou encore la dette.



**Ainsi, au 31 décembre 2023, l'épargne brute atteint 10,17 M€.**

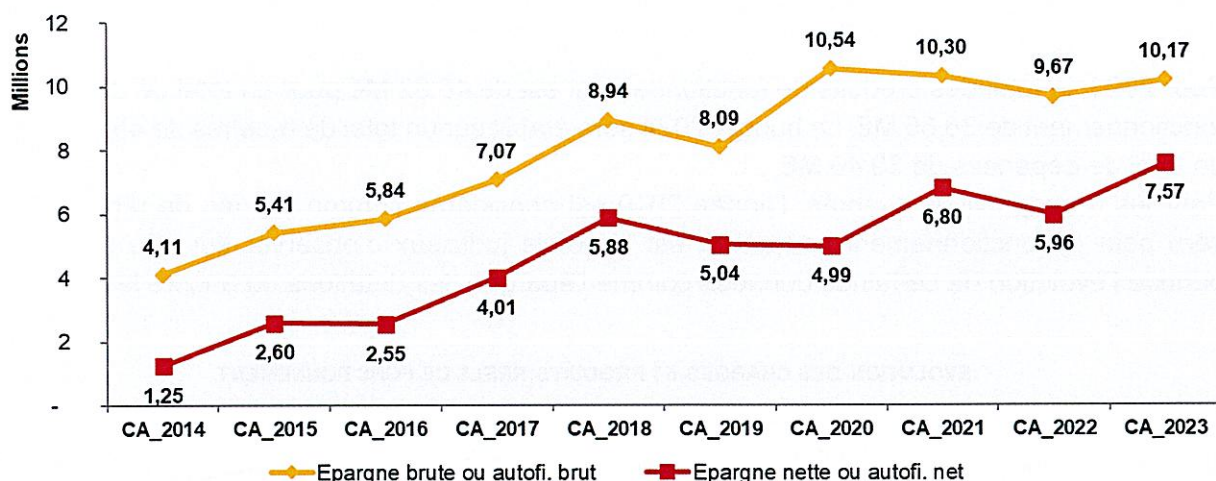
Le niveau record atteint en 2020 à hauteur de 10,54 M€ était certes lié au contexte de crise sanitaire ayant entraîné une diminution des dépenses de fonctionnement mais aussi et surtout à la régularisation d'une anomalie comptable remontant à 1993. L'année 2021 moins marquée par le contexte sanitaire confirmait la tendance d'évolution favorable de l'épargne brute constatée depuis plusieurs années. L'épargne brute de l'année 2022 affichait un recul de 0,64 M€ conséquence directe de l'augmentation des charges à caractère général qui subissent le poids des fluides et de l'effet de l'inflation. Pour 2023, avec un retour plus supportable des prix de l'énergie, l'épargne brute affiche un rebond de 0,5 M€ proche du niveau de l'année 2021.

Pour l'exercice 2024, l'épargne brute est estimée à 5,63 M€ (contre 5,72 M€ au BP 2023) après l'évaluation la plus précise possible des besoins par direction et service et après l'évaluation prudentielle des recettes de fonctionnement.

L'épargne nette suit la même tendance, elle s'élève à 6,47 M€ au 31 décembre 2023 également très proche de celle de l'exercice 2021. En donnée BP, l'épargne nette 2024 est évaluée à 3,03 M€ (contre 3,12 au BP 2023).

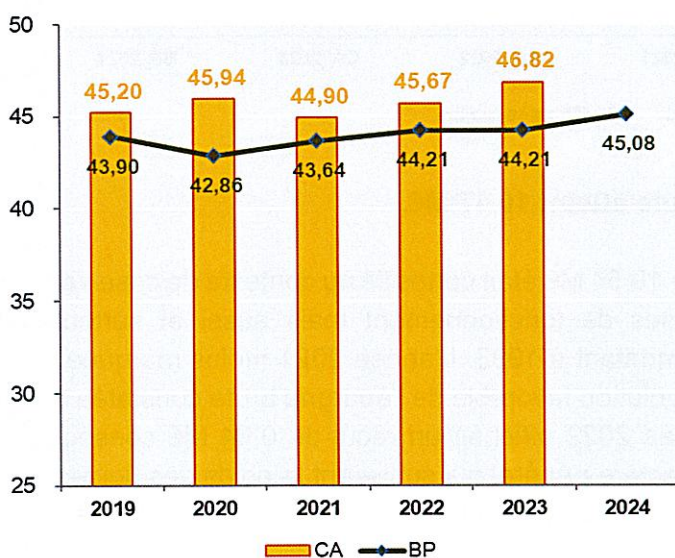


### EVOLUTION DES EPARGNES BRUTE ET NETTE



## A. LES RECETTES

### EVOLUTION DES RECETTES REELLES



Fin 2023, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 46,82 M€ et sont en hausse de 1,15 M€ au regard du CA 2022.

Pour le budget primitif (BP) 2024, les recettes sont estimées à 45,08 M€. Ce qui, pour rappel est supérieur de 0,87M€ aux inscriptions du BP 2023 dans le respect du principe de prudence d'évaluation des prévisions budgétaires.

Le détail des recettes de fonctionnement par chapitre est le suivant :

en M€	CA_2019	CA_2020	CA_2021	CA_2022	CA_2023	BP_2024
013_Atténuations de charges	1,06	0,82	0,02	0,05	0,01	0,00
70_Produits des services, du domaine et ventes	1,29	0,95	1,23	1,25	1,39	1,21
73_Impôts et taxes	30,46	30,43	28,62	30,15	29,65	29,70
74_Dotations et participations	10,40	10,14	11,88	11,79	12,48	12,39
75_Autres produits de gestion courante	0,33	0,24	0,36	0,50	0,46	1,12
76_Produits financiers	0,56	0,56	0,56	0,56	0,56	0,56
77_Produits exceptionnels	1,10	2,75	2,24	1,35	2,26	-
78_Reprises sur provisions	0,01	0,04	0,01	0,03	0,00	0,11
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>45,20</b>	<b>45,94</b>	<b>44,90</b>	<b>45,67</b>	<b>46,82</b>	<b>45,08</b>
<i>évolution</i>		1,6%	-2,3%	1,7%	2,5%	-3,7%

**Fin 2023, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 46,82 M€  
2,5% au regard de l'exercice 2022.**

Pour le budget primitif (BP) 2024, les recettes sont estimées à 45,08 M€.

a. Les atténuations de charges

Comme nous avons pu le voir avec la décision modificative numéro 2 de l'exercice 2021, à la demande de la trésorerie municipale, les remboursements provenant de notre contrat d'assurance garantissant les risques financiers liés aux absences des agents (titulaires ou stagiaires) lors des congés maladie, d'accident de travail, doivent à présent être comptabilisés au chapitre 77 « Produits exceptionnels » (en M57 ces sommes seront comptabilisées au chapitre 75). Ce chapitre ne comptabilise désormais que quelques remboursements divers, la prévision pour 2024 est de 4 000 €.

		en M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
013_Atténuations de charges	BP		1,30	0,92	0,01	0,01	0,00	0,00
				-29,6%	-98,9%	-27,9%	-73,1%	100,0%
	CA		1,06	0,82	0,02	0,05	0,01	
				-22,1%	-98,0%	203,9%	-72,8%	

b. Les produits des services, du domaine et ventes

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, l'année 2021 c'était achevée à 1,23 M€ relativement proche du niveau de 2019. L'année 2022 confirmait la bonne tenue de ces produits avec un niveau de 1,25 M€ sachant qu'en 2021, il y avait eu 8 mois de recettes liées au multiaccueil. L'année 2023 vient confirmer la tendance même si elle enregistre quelques régularisations au titre des exercices 2021 et 2022. La prévision pour 2024 à 1,21 M€ est donc légèrement supérieure à celle de 2023.

		en M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
70_Produits des services, du domaine et ventes	BP		1,40	1,05	1,16	1,10	1,12	1,21
				-25,3%	11,1%	-5,6%	2,1%	7,9%
	CA		1,29	0,95	1,23	1,25	1,39	
				-26,2%	28,7%	1,6%	11,4%	

c. Les impôts et taxes

L'exécution 2023 est conforme à la prévision budgétaire avec un taux de 99,5% comprenant une légère sous réalisation sur les droits de mutation. Avec une hausse de 5,4 % en 2022, le chapitre n'était pas conforme aux attentes. Sur l'exercice 2022 la commune a enregistré sur le territoire deux ventes remarquables dopant le niveau de réalisation des droits d'enregistrement. Alors que la moyenne annuelle de ces droits est de 0.67 M€, la réalisation de l'exercice 2022 était de 1,96 M€. Ces deux ventes générant à elles seules 1,24 M€ de droits.

La majorité des lignes de ce chapitre sont stables, on note cependant certains transferts depuis l'exercice 2020 avec les impacts de la baisse de la pression fiscale locale, de la réforme de la taxe d'habitation, de l'exonération de 50% des bases fiscales des locaux industriels, de la notification définitives des bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.



Pour le BP 2024, la prévision est envisagée à 29,7 M€ soit une baisse de 0,4% par rapport à 2023.

Le référentiel M57 distinguera 2 chapitres budgétaires, le 73 « Impôts et taxes » et le 731 « Fiscalité locale ». Pour une continuité de comparaison avec les exercices précédents, ces deux chapitres sont présentés regroupés dans le tableau ci-dessous.

		en M€					
		2019	2020	2021	2022	2023	2024
73_Impôts et taxes 731_Fiscalité locale	BP	30,02	30,13	28,42	28,99	29,80	29,70
			0,3%	-5,7%	2,0%	2,8%	-0,4%
	CA	30,46	30,43	28,62	30,15	29,65	
			-0,1%	-6,0%	5,4%	-1,7%	

Le chapitre 73 comporte les détails suivants :

		en M€					
		CA_2019	CA_2020	CA_2021	CA_2022	CA_2023	BP_2024
	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	4,68	4,80	0,22	0,44	0,41	0,42
	Taxe foncière bâti et non bâti	14,13	13,99	16,79	16,83	17,51	17,90
	Attribution de compensation	9,08	9,08	9,06	9,06	9,32	9,05
	Dotation de solidarité communautaire	0,52	0,52	0,52	0,52	0,52	0,52
	Taxe additionnelle droit mutation	0,60	0,77	0,69	1,98	0,54	0,54
	Taxe locale sur la publicité extérieure	0,40	0,37	0,38	0,38	0,44	0,39
	Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,56	0,45	0,46	0,44	0,48	0,44
	Autres droits et taxes	0,49	0,47	0,49	0,49	0,43	0,43
	<b>73_IMPOTS ET TAXES</b>	<b>30,46</b>	<b>30,43</b>	<b>28,62</b>	<b>30,15</b>	<b>29,65</b>	<b>29,70</b>
	<i>évolution</i>		0,3%	-6,0%	5,4%	-1,7%	0,2%

Les effets de la réforme de la taxe d'habitation sont neutralisés par le transfert du taux du département et par l'application du coefficient correcteur. L'exonération de 50% des bases fiscales des locaux industriels est également neutralisée par le versement d'une compensation. Le produit dégagé est en légère hausse de 0,87 M€ sur l'exercice 2023.

Après avoir fait varier en 2014 le taux de taxe d'habitation de -10% (-509k€) puis en 2015 de -5% (-246k€), pour ensuite faire varier le taux de taxe foncière de -3% en 2017 (-392k€), -5% en 2019 (-713k€), -2% en 2020 et en 2021 (-277k€ et -276k€), -4% (-498k€) en 2022 et -2% (-444k€) (du taux communal en vigueur avant le transfert de la part départementale), **la Ville poursuivra sa politique de réduction de la pression fiscale** pesant sur les ménages en procédant en 2024 à une nouvelle diminution du taux d'imposition.

L'évolution des taux de fiscalité est la suivante entre 2012 et 2023 :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TH	24,08	21,67	19,50	18,52	18,52	18,52	18,52	18,52	18,52	18,52	18,52	18,52
TF	46,68	46,68	46,68	46,68	46,68	45,28	45,28	43,02	42,16	41,32	39,67	38,87

Pour rappel, le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties est transféré aux communes depuis 2021 pour compenser la disparition de la taxe d'habitation, soit 22,26%.



Le produit fiscal reconstitué donne les résultats suivants :

en M€	CA_2019	CA_2020	CA_2021	CA_2022	CA_2023	BP_2024
Impôts directs locaux	18,81	18,79	16,98	17,28	17,92	18,32
Compensations TH	0,52	0,54				
Compensations TF	0,10	0,10	2,43	2,52	2,75	2,88
<b>TOTAL FISCALITE</b>	<b>19,42</b>	<b>19,42</b>	<b>19,41</b>	<b>19,80</b>	<b>20,67</b>	<b>21,19</b>
<i>évolution</i>		0,0%	0,0%	2,0%	4,4%	2,5%

Les versements de la CAHC :

La révision libre de l'attribution de compensation opérée en 2023 par la CAHC donnait une ressource complémentaire de 0,26 M€. Pour 2024 et 2025, l'attribution de compensation sera de 9,052 M€ pour arriver à 9,045 M€ en 2026.

La dotation de solidarité communautaire n'évolue pas. Le nouveau pacte fiscal et financier mis en place par la CAHC en 2022 exclu la commune de la répartition de l'enveloppe supplémentaire de 1,52 M€ partagée par 11 communes de la CAHC (Carvin, Courcelles-les-Lens, Courrières, Dourges, Drocourt, Evin-Malmaison, Leforest, Libercourt, Montigny-en-Gohelle, Oignies, Rouvroy).

en M€	CA_2019	CA_2020	CA_2021	CA_2022	CA_2023	BP_2024
Attribution de compensation	9,08	9,08	9,06	9,06	9,32	9,05
Dotation de solidarité communautaire	0,52	0,52	0,52	0,52	0,52	0,52
Fonds de péréquation ressources intercommunales	0,37	0,39	0,40	0,40	0,35	0,36
<b>TOTAL DES REVERSEMENTS CAHC</b>	<b>9,97</b>	<b>9,99</b>	<b>9,98</b>	<b>9,98</b>	<b>10,20</b>	<b>9,93</b>
<i>évolution</i>		0,2%	-0,1%	0,0%	2,2%	-2,6%

Les droits de mutation

Compte tenu de la volatilité de ces produits, il y a été jugé opportun de d'établir les prévisions 2024 à 0.54 M€ en équivalence à la réalisation de 2023.

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) et la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)

Pour 2023, il a été obtenu une régularisation TCCFE de 0,04 M€ et 0,06 M€ de TLPE par une actualisation du recensement des dispositifs publicitaires installés sur le territoire. Toutefois ces produits sont relativement stables, l'évaluation retenue pour 2024 est de 0.39 M€ pour la TLPE et de 0,44 M€ pour la TCCFE.

Les autres impôts et taxes

Regroupent principalement le fonds de péréquation des ressources intercommunales et diverses petites taxes. La prévision pour l'année 2024 est de 0.43 M€.

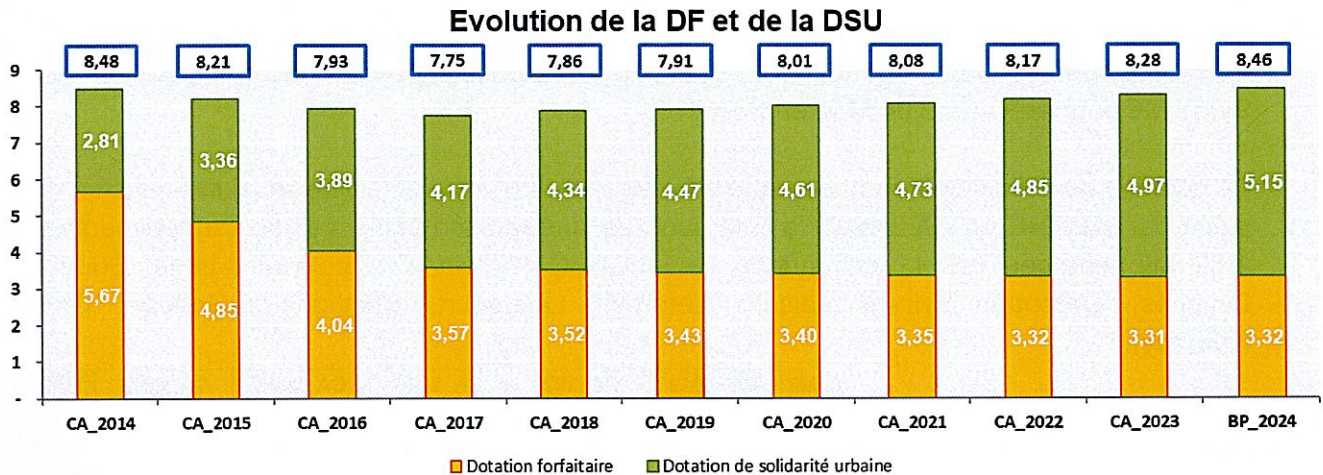
d. Les dotations et participations

La variation du chapitre 74 entre 2022 et 2023 s'explique en raison de la progression de la dotation pour les titres sécurisés, de la participation de la CAF au fonctionnement du centre social, du versement du bonus territoire de l'année 2022 pour le multiaccueil (MAC) et le relais petite enfance (RPE) et enfin le versement par anticipation de la participation au dispositif « Petits déjeuners dans les écoles ». Pour 2024, le chapitre comprend les hausses de la DSU et des compensations fiscales et l'intégration du bonus territoire pour le MAC et le RPE.



en M€		2019	2020	2021	2022	2023	2024
74_Dotations et participations	BP	10,19	9,70	11,84	11,54	11,89	12,39
			-4,8%	22,1%	-2,5%	3,0%	4,2%
	CA	10,40	10,14	11,88	11,79	12,48	
			-2,5%	17,1%	-0,7%	5,9%	

La dotation forfaitaire et la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale représentent l'essentiel des recettes de ce chapitre, elles évoluent de la façon suivante :



La dotation globale de fonctionnement évolue faiblement, la perte de dotation forfaitaire étant absorbée par la dynamique de la DSUCS. La dotation nationale de péréquation est devenue depuis quelques années une variable d'ajustement de l'enveloppe globale, elle évolue lentement à la baisse et pourrait disparaître.

en M€	CA_2019	CA_2020	CA_2021	CA_2022	CA_2023	BP_2024
Dotation forfaitaire	3,43	3,40	3,35	3,32	3,31	3,32
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	4,47	4,61	4,73	4,85	4,97	5,15
Dotation nationale de péréquation	0,32	0,21	0,20	0,18	0,18	0,16
<b>DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8,21</b>	<b>8,23</b>	<b>8,27</b>	<b>8,36</b>	<b>8,46</b>	<b>8,63</b>
<i>évolution</i>		0,1%	0,6%	1,0%	1,2%	2,1%

e. Les autres produits de gestion courante

Ils se composent des revenus des immeubles, de redevances versées par les concessionnaires et de produits divers de gestion courante. La variation constatée sur l'exercice 2022 s'explique par un encaissement de la redevance pour l'exploitation du mobilier urbain qui n'avait pas été pris en compte par la trésorerie sur l'exercice 2021 et sur des régularisations liées au recouvrement des consommations de fluides d'immeubles en location. Le produit est stabilisé sur 2023.

Pour permettre une comparaison des données BP 2023 et 2024, le chiffre BP 2023 est ici retraité selon la norme M57. En effet pour 2024, la M57 transfère au chapitre 75 des éléments auparavant comptabilisés au chapitre 77 « Produits exceptionnels ». Le chapitre sera donc complété des remboursements provenant de notre contrat d'assurance garantissant les risques financiers liés aux absences des agents et le cas échéant des indemnités de sinistres et remboursements divers. Le total de ces produits est envisagé à hauteur de 1,12 M€ pour 2024.

en M€		2019	2020	2021	2022	2023	2024
75_Autres produits de gestion courante	BP	0,27	0,24 -11,3%	0,28 15,6%	0,39 38,1%	1,99 413,2%	1,12 -43,9%
	CA	0,33	0,24 -25,8%	0,36 45,7%	0,50 40,5%	0,46 -7,0%	

#### f. Les produits financiers

En 2016, la Ville a bénéficié d'un fonds de soutien pour sortir des emprunts toxiques de 7.4 M€. Le versement de ce fonds était initialement prévu en treize annuités allant de 2016 à 2028 et ce pour un montant de 0.57 M€.

En 2018, la Ville a bénéficié d'un versement anticipé sur l'un des deux prêts renégociés pour 0.12 M€ expliquant la perception de 0.69 M€.

Depuis 2019, seul un échéancier court toujours et cela jusqu'en 2028 pour un montant annuel de 0.56 M€. La prévision 2024 reste donc identique à celle de 2023.

en M€		2019	2020	2021	2022	2023	2024
76_Produits financiers	BP	0,56	0,56 0,0%	0,56 0,0%	0,56 0,0%	0,56 0,0%	0,56 0,0%
	CA	0,56	0,56 0,0%	0,56 0,3%	0,56 -0,3%	0,56 0,0%	

#### g. Les produits exceptionnels

En 2023, les produits exceptionnels sont de 2,26 M€ et sont constitués par les remboursements provenant de notre contrat d'assurance garantissant les risques financiers liés aux absences des agents pour 0,81 M€, des produits de cessions de patrimoine communal pour 0,53 M€ de 0,75 M€ d'écritures de régularisations sur d'anciens jugements et de 0,17 M€ de dégrèvements fiscaux, avoirs divers et remboursements de sinistres.

Pour 2024, en dehors des produits de cession, la comptabilisation de ces produits sera réalisée au chapitre 75. Ne devraient rester sur ce chapitre que des annulations de mandats sur exercices antérieurs et les produits des cessions (en réalisation au compte 775) mais dont la prévision BP reste toujours à inscrire en section d'investissement au chapitre 024.

Ainsi tout comme le chapitre 75, pour permettre une comparaison des données BP 2023 et 2024, le chiffre BP 2023 est ici retraité selon la norme M57. Il n'est donc pas prévu d'inscription pour 2024.

en M€		2019	2020	2021	2022	2023	2024
77_Produits exceptionnels	BP	0,21	0,15 -30,3%	0,23 56,4%	1,36 488,6%	- -100,0%	-
	CA	1,10	2,75 149,8%	2,24 -18,4%	1,35 -39,7%	2,26 67,4%	



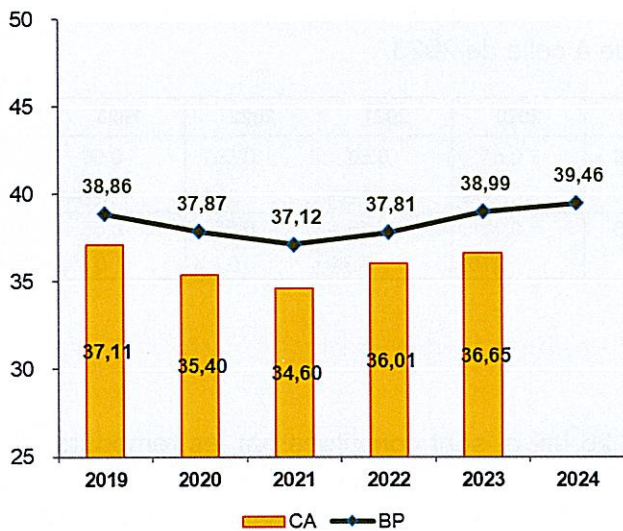
h. Les reprises sur provisions

Pour 2024, les ajustements à la baisse concernent la provision pour risque contentieux pour 0,002 M€ et la provision pour dépréciation des comptes de tiers pour 0,11 M€.

en M€		2019	2020	2021	2022	2023	2024
78_Reprises sur provisions	BP	0,01	0,04 429,5%	0,01 -78,7%	0,03 237,5%	0,00 -92,6%	0,11 5527,6%
	CA	0,01	0,04 429,5%	0,01 -78,7%	0,03 237,5%	0,00 -92,6%	

B. LES DEPENSES

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES

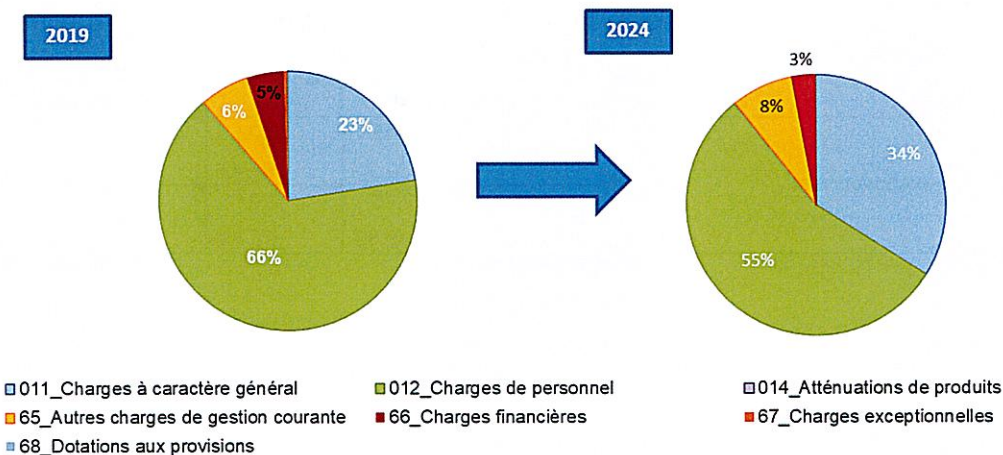


Fin 2023, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 36.65 M€ et sont globalement en hausse de 0,64 M€.

En ce qui concerne le budget 2024, l'ensemble des dépenses est évalué à 39,46 M€ soit une hausse de 1,21% au regard du BP de l'exercice 2023 complété des DM (38,99 M€).

La structure des charges de fonctionnement se trouve radicalement impactée par l'inflation et le poids des charges de fluides. Entre 2019 et 2024, la part du chapitre 012 dans le total des charges de fonctionnement est passé de 66% à 55% et dans le même temps, le chapitre 011 est passé de 23% à 34% :

EVOLUTION DU POIDS DE CHAQUE CHAPITRE



Fin 2023, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 36,65 M€

en M€	CA_2019	CA_2020	CA_2021	CA_2022	CA_2023	BP_2024
011_Charges à caractère général	8,34	7,09	7,53	9,37	10,25	13,41
012_Charges de personnel	24,58	23,98	22,96	21,92	21,66	21,80
014_Atténuations de produits					0,00	0,01
65_Autres charges de gestion courante	2,30	2,50	2,61	2,71	2,73	3,08
66_Charges financières	1,73	1,60	1,46	1,33	1,18	1,12
67_Charges exceptionnelles	0,16	0,23	0,04	0,26	0,20	0,04
68_Dotations aux provisions	0,00	-		0,41	0,63	-
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>37,11</b>	<b>35,40</b>	<b>34,60</b>	<b>36,01</b>	<b>36,65</b>	<b>39,46</b>
évolution	-3,6%	-4,6%	-2,3%	4,1%	1,8%	7,7%

a. Les dépenses de gestion courante

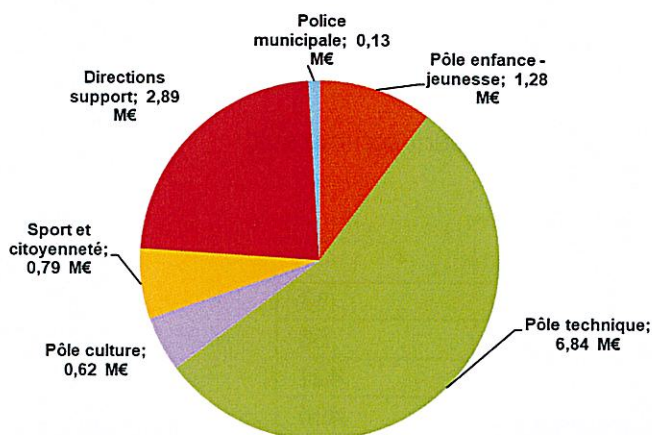
L'année 2023 se clôture sur une consommation de 10,25 M€ soit 0,88 M€ de plus qu'au CA 2022. L'exercice est marqué par l'ouverture du complexe de l'abbaye mais aussi par la hausse des prix liée au contexte inflationniste.

La prévision pour le budget 2024 s'élève à 13,41 M€ soit +1,1 M€ par rapport au budget 2023. Il est ajouté 0,31 M€ pour le fonctionnement en année pleine du complexe de l'abbaye, 0,075 M€ pour le contrat d'assurance des bâtiments. Les directions opérationnelles de la jeunesse, des affaires scolaires, de la culture, des sports, des bâtiments et pôle développement sont abondées de 0,715 M€.

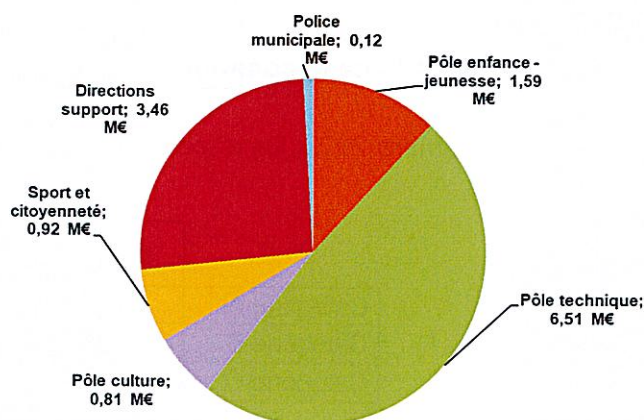
en M€		2019	2020	2021	2022	2023	2024
011_Charges à caractère général	BP	8,44	8,64	9,25	10,43	12,31	13,41
	CA	8,34	7,09	7,53	9,37	10,25	
			2,4%	7,0%	12,8%	18,0%	8,9%
			-15,0%	6,1%	24,5%	9,4%	

L'individualisation des budgets pour chaque service permet à la Ville de renforcer sa capacité à maîtriser ses dépenses de gestion courante en ayant connaissance de leur destination.

BP\_2023 - CHARGES DE GESTION COURANTE



BP\_2024 - CHARGES DE GESTION COURANTE



Pour 2024, les directions ont été dotées d'un budget dont les crédits seraient au budget primitif de 13,41 M€ contre 12,31 M€ en 2023 en hausse de 1,1 M€ ; la répartition envisagée est la suivante :



	CA_2020	CA_2021	CA_2022	CA_2023	BP_2024	EVOL 2023-2024
Pôle enfance - jeunesse	0,91	0,90	1,18	1,22	1,59	30,44%
Pôle technique	4,50	4,10	5,03	5,27	6,51	23,50%
Pôle culture	0,22	0,31	0,44	0,69	0,81	17,59%
Sport et citoyenneté	0,25	0,34	0,58	0,58	0,92	57,18%
Directions support	0,43	1,75	2,02	2,38	3,46	45,16%
Police municipale	0,05	0,09	0,12	0,10	0,12	18,83%
	<b>6,37</b>	<b>7,49</b>	<b>9,37</b>	<b>10,25</b>	<b>13,41</b>	

### b. Les dépenses afférentes au personnel

Les charges de personnel enregistrent une diminution de -1,2% sur l'exercice 2023. Il s'agit de la cinquième année consécutive de baisse, elles atteignent 21,66 M€ fin 2023. Pour 2024, les crédits inscrits au BP seront identiques à ceux du BP 2023 soit 21,8 M€.

Le poids des charges de personnel dans le total des dépenses de fonctionnement est ainsi passé de 66% en 2019 à 55% au BP 2024 comme l'indique le graphique « Evolution du poids de chaque chapitre » (plus haut dans le rapport), les mesures mises en œuvre afin de réduire les charges de personnel trop importantes pour une collectivité de notre taille continuent de porter leurs fruits et cela sans porter préjudice à la qualité des services rendus à la population.

en M€		2019	2020	2021	2022	2023	2024
012_Charges de personnel	BP	26,02	24,73 -4,9%	23,58 -4,7%	22,50 -4,6%	21,80 -3,1%	21,80 0,0%
	CA	24,58	23,98 -2,4%	22,96 -4,3%	21,92 -4,5%	21,66 -1,2%	

### - Effectifs de la commune

Au 31 décembre 2023, les effectifs de la collectivité se répartissent comme suit :

	TITULAIRES	NON TITULAIRES	
Catégorie A	12	5	17
Catégorie B	41	15	56
Catégorie C	359	62	421
	<b>412</b>	<b>82</b>	<b>494</b>

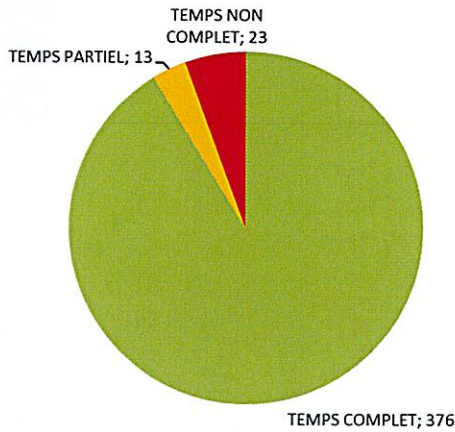
La Ville compte donc 494 agents contre 509 au 31 décembre 2022.



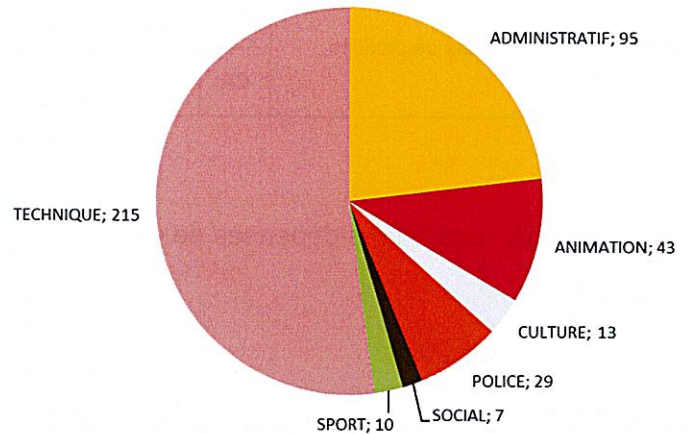
Les effectifs de la Ville et du CCAS s'élèvent à 533 agents au 31 décembre 2023 contre 752 agents au 1<sup>er</sup> avril 2014.

La répartition des agents titulaires selon le temps de travail et dans les filières est la suivante :

**Répartition du temps de travail des agents titulaires**



**Répartition des agents titulaires par filière**



**- Les mouvements**

En 2023, les mouvements il y a eu 9 arrivées d'agents titulaires pour 39 départs.

**- Avancements**

La liste des agents promouvables à un avancement d'échelon, de grade ou de promotion interne est soumise à l'avis hiérarchique. Un arbitrage est réalisé au cas par cas.

Durant l'année 2023, les agents ont bénéficié des avancements suivants :

	HOMME	FEMME	
ECHELON	93	93	<b>186</b>
GRADE	22	29	<b>51</b>
PROMOTION INTERNE	2	2	<b>4</b>
	<b>117</b>	<b>124</b>	<b>241</b>

Au 31 décembre 2023, la Ville a employé 1 contrat aidé et 1 contrats d'apprentissage.

Sept logements pour nécessité de service sont actuellement mis à disposition d'agents occupant des fonctions de concierge.

Six véhicules de service sont mis à disposition de cadres avec remisage à domicile.

### c. Les atténuations de produits

Ce chapitre enregistre des dégrèvements ou restitutions fiscales. Pour 2023, il s'agissait d'un dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs. Un crédit de 0,01 M€ sera positionné au budget 2024.

		en M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
014_Atténuations de produits	BP						0,00	0,01 566,7%
	CA						0,00	

### d. Les autres dépenses de gestion courante

Pour l'année 2024 :

La subvention à destination du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) sera majorée de 0,15 M€ pour atteindre 1,24 M€ et permettre le paiement des redevances qui seront versées au bailleur de la nouvelle résidence du cèdre bleu.

Le budget de la Ville demeure favorable au monde associatif avec une enveloppe budgétaire de 1,21 M€ dont 0,75 M€ pour les associations de vie locale et 0,46 M€ pour les associations sportives.

Les autres dépenses pour 0,63 M€ correspondent aux créances admises en non-valeur et aux renouvellements de services informatiques hébergés complétés de comptes transférés du chapitre 67 au chapitre 65 par la M57 (comme pour les chapitres 75 et 77 les chiffres la donnée BP2023 est retraitée en norme M57).

		en M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
65_Autres charges de gestion courante	BP		2,49	2,56 2,8%	2,68 4,8%	2,77 3,6%	2,88 3,8%	3,08 6,8%
	CA		2,30	2,50 8,7%	2,61 4,5%	2,71 3,9%	2,73 0,5%	

### e. Les charges financières

Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette, ils sont évalués à 1,12 M€ pour le budget 2024. Les détails sont évoqués dans la partie « Dette » de ce rapport en pages 25 et 26.

		en M€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
66_Charges financières	BP		1,73	1,60 -7,5%	1,46 -8,9%	1,33 -8,4%	1,19 -10,9%	1,12 -5,7%
	CA		1,73	1,60 -7,5%	1,46 -8,9%	1,33 -8,7%	1,18 -10,9%	

### f. Les charges exceptionnelles



Par définition ces charges sont exceptionnelles, en nomenclature M 57 elles ne comprennent pas les annulations de titres sur exercices antérieurs et des opérations liées aux cessions. Il est prévu un crédit de 0,04 M€ pour 2024.

en M€		2019	2020	2021	2022	2023	2024
67_Charges exceptionnelles	BP	0,19	0,35 83,7%	0,16 -54,6%	0,36 130,7%	0,18 -50,4%	0,04 -77,8%
	CA	0,16	0,23 47,5%	0,04 -80,9%	0,26 491,5%	0,20 -23,7%	

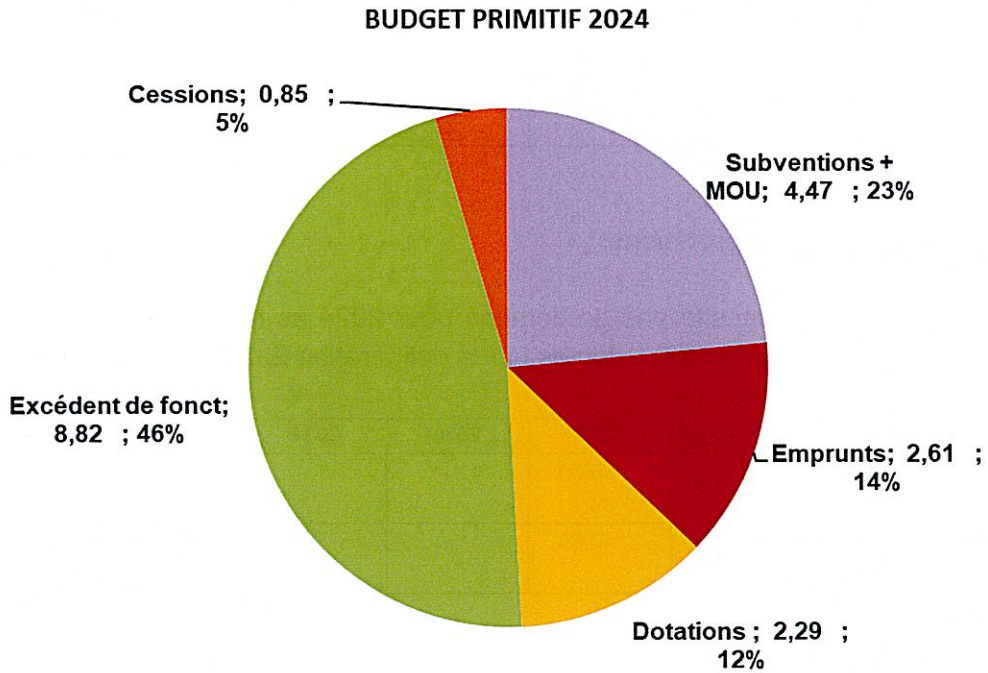
g. Les dotations aux provisions

L'ajustement annuel ne nécessite pas de dotation pour 2024 au regard des états communiqués par le trésorier et selon les principes adoptés par la délibération 2022-106 du novembre 2022.

en M€		2019	2020	2021	2022	2023	2024
68_Dotations aux provisions	BP	0,00	-	-	0,41	0,63	- -100,0%
	CA	0,00	-	-	0,41	0,63	

IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. LES RECETTES



- a. Les subventions, participations et remboursements de travaux en maîtrise d'ouvrage unique

En 2023, les versements de subventions, participations et remboursements de travaux en maîtrise d'ouvrage unique ont atteint 3,86 M€, **la Commune, compte tenu des notifications reçues et des modalités de versement, estime les perceptions à hauteur de 4,47 M€ pour 2024.**

La répartition est la suivante :

EGLISE	0,02
GARE PLACE SEMARD	0,36
PISCINE, SALLE POLYVALENTE	0,55
PLAN LUMIERE	0,17
VOIRIE, ESPACES VERTS	0,93
SPORT	0,11
BATIMENTS COMMUNAUX	-
BATIMENTS SCOLAIRES	0,42
ILOT CARNOT	0,17
AUTRES	1,74
	4,47



## b. Les emprunts

En 2023, la Ville n'a pas eu recours à l'emprunt et affiche un désendettement sur l'exercice de la totalité du capital remboursé soit **2,6 M€**.

Pour 2024, un emprunt de 2,6 M€ est envisagé pour le financement de la section d'investissement.

En parallèle, l'enjeu pour l'exercice 2024 sera d'optimiser au maximum les délais de versement des subventions pour maintenir le fonds de roulement de la collectivité.

**Dans cette hypothèse, la Ville n'augmenterait son endettement.** (Cf page 27).

## c. Les dotations

Il s'agit principalement du FCTVA et dans une moindre mesure de la taxe d'aménagement (TA). Les prévisions 2024 s'établissent à 2,2 M€ de FCTVA et 0.09 M€ de TA.

## d. Les cessions

Les prévisions de vente de patrimoine s'élèvent à 0,85 M€

- 93, Rue Mirabeau pour 91 350 €
- 11, Place Sémard pour 60 000 €
- Parcelle AT510, Boulevard de Herne 600 000 €
- Parcelles AH2118, 2121, 2129, 2124, 2132, 2122, 2126, Rue de la Perche 103 000 €

## B. LES DEPENSES

### a. Les dépenses d'équipement

**Le niveau de dépenses d'équipement reste toujours très soutenu**, au 31 décembre 2023, elles atteignent 12 M€ de réalisations, correspondant à un taux global de 84,15 % du budget voté compte tenu des engagements en cours. (Cf. annexe à ce rapport en page 28).

**Pour l'exercice 2024, les dépenses d'équipement sont évaluées à 20,75 M€ : 5,33 M€ issus des restes à réaliser 2023 et 15.42 M€ de crédits nouveaux.**

Avec un tel niveau d'investissement en 2023, la ville continue de combler les retards historiques dans l'amélioration du cadre de vie et dans l'entretien du patrimoine communal dans un contexte inflationniste toujours persistant.

Ainsi, le ratio des dépenses d'équipement par rapport au nombre d'habitants est supérieur de **26,7 %** de la dernière moyenne de la strate connue de 364 € pour l'année 2022.

Ce ratio par habitant est envisagé à 783 € par habitant au budget primitif 2024, restes à réaliser compris.

en M€	CA_2019	CA_2020	CA_2021	CA_2022	CA_2023	BP_2024
Dépenses d'équipement	11,10	10,42	10,71	17,90	12,00	15,42
<i>Evolution</i>	22,9%	-6,1%	2,8%	67,1%	-33,0%	28,5%
Remboursement de la dette	3,05	3,05	3,50	3,71	2,60	2,60
	<b>14,16</b>	<b>13,48</b>	<b>14,21</b>	<b>21,61</b>	<b>14,61</b>	<b>18,02</b>

Les principales dépenses inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sont déclinées de la façon suivante :

Opérations	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Eglise St Martin	0,79	1,58	1,77	1,75	-	-
Eglise St Martin de Beaumont	0,10	0,20	-	-	-	-
ZAC des deux villes	0,41	3,99	2,84	1,76	0,03	0,02
ZAE de la peupleraie	0,54	1,40	-	-	-	-
ERBM	0,30	1,90	1,60	1,60	1,60	0,36
Friche "Bénalu"	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32	-
Centre d'arts	0,10	0,60	-	-	-	-
Toiture Blum	0,46	0,58	-	-	-	-
Pôle d'excellence sportive	0,54	5,74	6,69	1,80	-	-
Accompagnement PEPS/PAV	0,99	3,44	-	-	-	-
	<b>4,55</b>	<b>19,73</b>	<b>13,22</b>	<b>7,22</b>	<b>1,95</b>	<b>0,37</b>

- Opération 10 – Eglises :

Une part des crédits sera consacrée à la finalisation des études concernant la rénovation intérieure de l'église Saint Martin, le reste des crédits s'imputera sur les travaux.

- Opération 16 – Construction de la piscine et de la salle polyvalente :

Les crédits portent sur des aménagements scénique et équipements complémentaires, podium, moquettes, paniers de basket ainsi que sur le règlement de solde de décomptes généraux et définitifs de travaux.

- Opération 17 – Vidéoprotection :

Il s'agit d'une prévision de crédit pour du renouvellement de matériel et le cas échéant du déploiement de nouvelles caméras.



- Opération 19 – Réserve foncière :

L'opération comporte des crédits pour l'acquisition : d'emplacements réservés conformément au PLU, de la friche « Benalu » et sont complétés d'une provision annuelle pour les réserves foncières diverses.

- Opération 20 : Eclairage public :

Une provision relative aux révisions de prix est inscrite dans l'opération.

- Opération 21 : Sports :

Il est prévu le renouvellement du parquet de la salle Birembaut, la réfection des pistes du boulodrome, le passage au LED de terrains et structures, du matériel, équipements et mobiliers pour le service des sports et la poursuite des études pour l'équipement sportif d'excellence (ESE).

- Opération 22 : Voirie :

Il s'agit pour les plus importants :

- De la fin des travaux du rond-point du commissariat ;
- Des travaux sur le programme ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) avec entre autres les rues : Basly (Blériot/Churchill), Blériot, moineaux ;
- De l'accompagnement dans le cadre des programmes PEPS/PAV (Programme en Eau Potable Structurant/Programme d'Accompagnement de Voiries) pour les rues Gambetta, Hoche, Déportés, Marceau, Humez, Carpentier, Sainte Barbe, Portenart, Sion ;
- La continuité « Plan vélo » ;
- Des crédits pour la ZAE de la peupleraie et pour la ZAC des deux villes ainsi que pour le financement de la convention avec le SMT (Syndicat Mixte des Transports) pour les travaux liés au BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) ;
- De travaux d'enfouissement square Louis Braille et place de la République ;
- De travaux rue Sauty et ruelle Nisique ;
- De l'aménagement d'un parking rue Rousseau ;
- De travaux d'aménagement rues Debonte/Montpencher ;
- D'acquisition de panneaux de police, de plaques de rue, de matériels et outillages de voirie ;
- De renouvellement de poteaux d'incendie, feux tricolores, équipements de voirie ;
- De la pose de portiques et ralentisseurs.

- Opération 24 : Culture :

Il s'agit du début des travaux pour la création d'un centre d'arts rue Elie Gruyelle, le lancement des études pour le cinéma de l'espace Lumière. L'opération est complétée des crédits pour les besoins annuels du service culturel, de la médiathèque, des archives et de l'école de musique.

- Opération 29 : Bâtiments scolaires / écoles :

Les dépenses s'appliquent à des travaux d'isolation thermique et de mise en conformité à l'école Guy Mollet, la réfection du second sanitaire de l'école Pantigny, la création d'un préau à Breuval, au programme de mise en place de potagers dans les écoles, à l'acquisition de mobilier, matériel et équipements informatiques.

- Opération 30 : Bâtiments communaux :

Pour les principaux, les travaux envisagés concernent la rénovation intérieure de l'hôtel de ville, la sécurisation de l'escalier et du salon d'honneur, l'extension des bureaux administratifs des services techniques, l'amélioration thermique des conciergeries municipales, la déconstruction d'un logement rue Schweitzer et de garages rue Henocq, l'installation d'un rideau métallique et d'un contrôle d'accès au pôle administratif.

- Opération 31 : Ville jardin :

Les crédits concernent les besoins annuels du service espaces verts pour le matériel, le fleurissement, le mobilier urbain, le remplacement de clôture. Il est prévu l'aménagement d'espaces avec le bois de la peupleraie, la forêt de Beaumont, une aire de jeux Lazare-Carnot, square Piette. Le démarrage d'une étude sur la friche « Benalu ».

- Opération 32 : Propreté urbaine :

La prévision est fléchée sur l'acquisition de désherbeurs-bruleurs, d'une cellule porte outils et le renouvellement de matériel et outillage techniques.

- Opération 34 : Cimetières :

Des crédits sont prévus pour la poursuite de la reprise administrative des concessions abandonnées, l'acquisition de matériels thermiques et de l'équipement en bornes et plans numériques.

- Opération 35 : Equipements communaux :

L'opération regroupe l'ensemble des besoins en équipements des services municipaux avec entre autres : matériels pour la police municipale, mobiliers, logiciels et matériels informatiques, véhicules électriques et bornes de recharge pour les services techniques, outillage et matériels techniques, chalets de Noël, tables et chariots pour le service manifestations.

- Opération 39 : Redynamisation du centre-ville :

Des crédits sont positionnés pour la rénovation de plusieurs locaux commerciaux, le plan façades pour les particuliers et le fonds de concours vitrines ainsi que pour la provision annuelle pour les réserves foncières commerciales diverses.

- Opération 41 : Beaumont :

Sont envisagés la continuité des travaux intérieurs de l'église et le démarrage des travaux extérieurs, l'installation d'un distributeur de billets, la mise en place d'un chauffage dans le boulodrome, des travaux de réhabilitation du « Proxi », le remplacement d'une partie de la clôture du terrain Limousin, la mise en conformité électrique de la salle Debeyre, le remplacement de la toiture de l'école Léon Blum et l'installation d'un puits de cendres pour le cimetière.

- Opération 42 : ERBM :

Les crédits 2024 seront utilisés pour compléter l'avance de trésorerie à destination de la SPL de l'Artois et le versement de la participation de la ville aux études. Il est prévu le lancement des études pour l'ERBM Foch.



## V. LA DETTE

La volonté de la municipalité demeure de financer ses projets par l'optimisation de ses fonds propres et l'obtention de subventions et de recourir le moins possible au financement par emprunt.

### 1- Financement consolidé par la ville en 2023

En 2023, la Ville n'a pas eu recours à l'emprunt, le financement des investissements s'est réalisé en grande partie par les subventions et l'autofinancement.

### 2- Evolution de l'encours de la dette

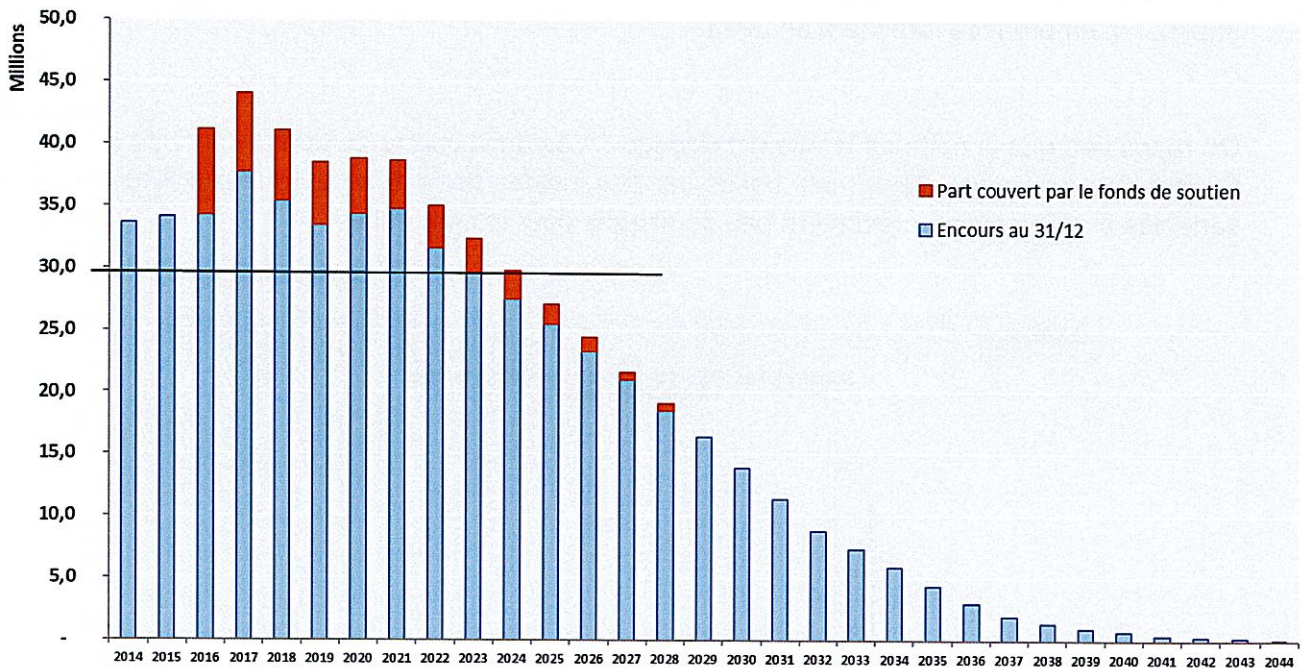
Le volume de l'encours de dette de la Ville qui s'élevait à 34,93 M€ au 31 décembre 2022 est de 32,33 M€ au 31 décembre 2023, hors retraitement du fonds de soutien, 29,53 M€ avec retraitement.

L'encours de dette est en baisse de 2,6 M€ soit -7,5 % par rapport au 31 décembre 2022.

### 3- Profil d'extinction et de remboursement de la dette

L'encours retraité du fonds de soutien est de 29,53 M€ ce niveau est devenu bien inférieur à celui de l'encours de l'année 2014 (-4,1M€ soit -12,2%).

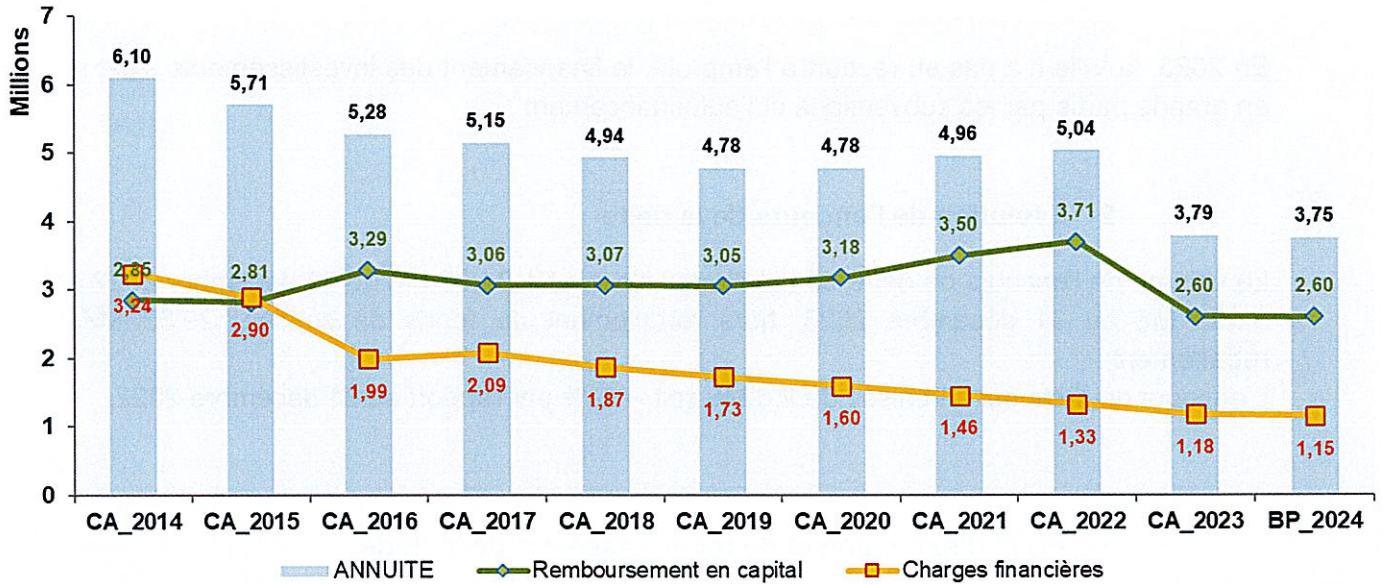
Encours au 31/12 de chaque année



Entre 2014 et 2023, la structure de la dette a bien évolué avec une forte baisse de la part consacrée au règlement des intérêts et une prédominance du remboursement du capital emprunté. Proportionnellement, c'est toujours le cas en 2023.

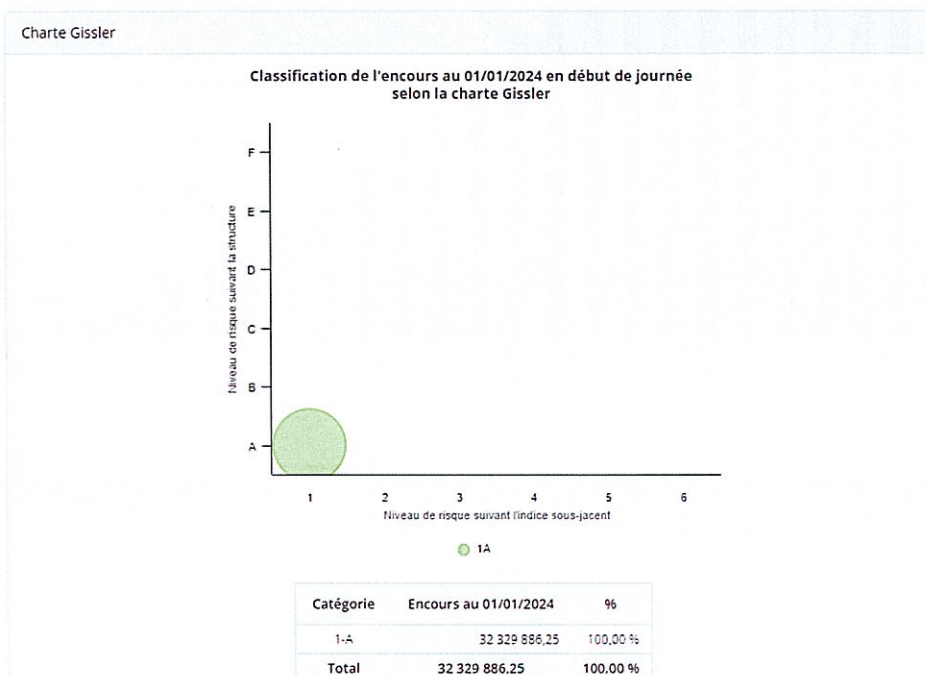
En 2014, le remboursement de la dette en capital représentait 46,7% de l'annuité contre 69,3% aujourd'hui. Les frais financiers seront en baisse de 2,4% à 1,15 M€ (soit 1,12 M€ ICNE compris) contre 1,18 M€ en 2022.

### Evolution de la charge d'intérêt et du remboursement en capital de la dette



Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la dette se compose de vingt prêts pour un capital restant dû de 32,33 M€, 29,53 M€ si l'on tient compte du fonds de soutien. Le taux d'intérêts moyen de l'exercice sera de 3,57%. Un emprunt se terminera en 2024.

On rappellera que la dette de la ville est classée 1A selon la charte de bonne conduite « Gissler ». C'est-à-dire qu'il s'agit d'emprunts basés sur des indices de la zone euro à taux fixes ou à taux variables simples qui ne présentent pas de risques pour la commune.





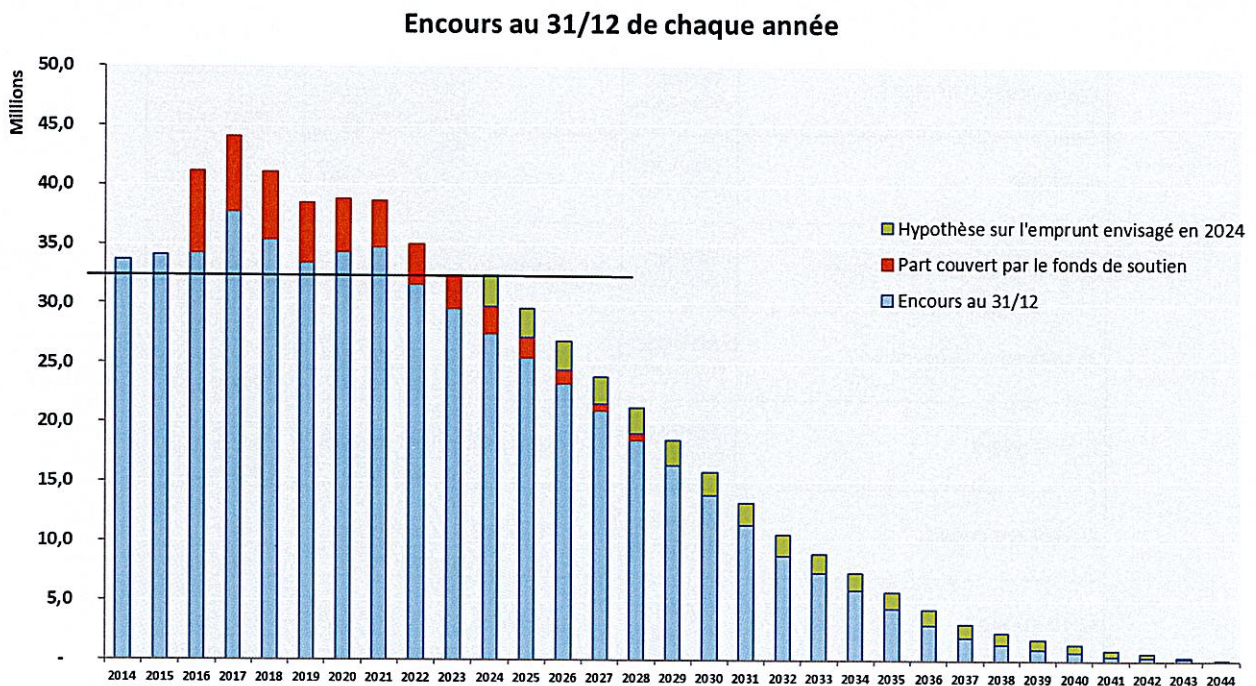
#### 4- Perspective d'emprunt pour 2024

La politique d'endettement de la commune sera prudente et raisonnée, dans le respect des capacités de désendettement et de remboursement. L'objectif est de maintenir une dette maîtrisée sur un ratio d'endettement compatible avec les normes prudentielles tout en assurant le financement des investissements nécessaires au développement de la commune. Ainsi, le recours à l'emprunt sera limité et conditionné par la nature des investissements et les possibilités de financement alternatives.

L'équilibrage de la section d'investissement pourrait donc être effectué en tenant compte d'un emprunt maximum à hauteur de 2.6 M€ plaçant son besoin sous la barre du remboursement de la dette en capital.

Ainsi, le capital restant dû au 31 décembre 2024 resterait inférieur à 32,33 M€, et de 30 M€ compte tenu du fonds de soutien.

L'endettement de la Ville sera donc maîtrisé. Sur une hypothèse d'un financement 2024 d'un montant maximal de 2,6 M€, sur une durée de 20 ans au taux fixe de 3,50 % l'extinction présenterait le profil suivant :



**ANNEXE : DETAIL DES CONSOMMATIONS ET BUDGET PAR OPERATION**

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 25/03/2024



ID : 062-216204271-20240315-DCM\_2024\_005-DE

OPERATION	CA_2023	BP_2024		
		RAR	CREDIT NOUVEAU	
10_EGLISES	39 495,00	RAR	47 721,76	
		CREDIT NOUVEAU	785 762,00	
		<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>833 483,76</b>	
15_GARE/PERCHE	8 408,29	RAR	100 339,53	
		CREDIT NOUVEAU		
		<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>100 339,53</b>	
16_PISCINE-SALLE POLYVALENTE	4 455 610,09	RAR	459 057,99	
		CREDIT NOUVEAU	274 914,58	
		<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>733 972,57</b>	
17_VIDEOPROTECTION	120 608,60	RAR	19 156,22	
		CREDIT NOUVEAU	60 000,00	
		<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>79 156,22</b>	
19_RESERVE FONCIERE	1 211 907,96	RAR	280 808,39	
		CREDIT NOUVEAU	1 109 891,00	
		<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>1 390 699,39</b>	
20_ECLAIRAGE PUBLIC	198 770,41	RAR	684 416,48	
		CREDIT NOUVEAU	50 000,00	
		<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>734 416,48</b>	
21_SPORT	264 067,77	RAR	224 751,93	
		CREDIT NOUVEAU	1 039 191,00	
		<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>1 263 942,93</b>	
22_VOIRIE	2 779 637,10	RAR	1 846 480,73	
		CREDIT NOUVEAU	6 553 996,08	
		<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>8 400 476,81</b>	
23_EQUIPEMENTS DE VOIRIE		RAR	170 095,00	
		CREDIT NOUVEAU		
		<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>170 095,00</b>	
24_CULTURE	185 120,42	RAR	53 568,36	
		CREDIT NOUVEAU	368 229,00	
		<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>421 797,36</b>	
29_BATIMENTS SCOLAIRES / ECOLES	484 008,40	RAR	317 008,29	
		CREDIT NOUVEAU	867 438,00	
		<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>1 184 446,29</b>	
30_BATIMENTS COMMUNAUX	536 413,15	RAR	171 690,00	
		CREDIT NOUVEAU	820 350,00	
		<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>992 040,00</b>	
31_VILLE JARDIN	215 347,90	RAR	210 441,07	
		CREDIT NOUVEAU	842 000,00	
		<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>1 052 441,07</b>	
32_PROPRIETE URBAINE	50 127,64	RAR	698,03	
		CREDIT NOUVEAU	49 000,00	
		<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>49 698,03</b>	
34_CIMETIERES	117 358,26	RAR	3 542,70	
		CREDIT NOUVEAU	141 500,00	
		<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>145 042,70</b>	
35_EQUIPEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX	384 463,81	RAR	234 903,46	
		CREDIT NOUVEAU	565 944,07	
		<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>800 847,53</b>	
39_REDDYNAMISATION DU CENTRE VILLE	166 370,85	RAR	25 903,39	
		CREDIT NOUVEAU	545 000,00	
		<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>570 903,39</b>	
41_BEAUMONT	355 222,09	RAR	475 822,92	
		CREDIT NOUVEAU	841 440,00	
		<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>1 317 262,92</b>	
42_ERBM	9 120,00	RAR		
		CREDIT NOUVEAU	105 840,00	
		<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>105 840,00</b>	
Opérations pour compte de tiers, avance de trésorerie	419 637,81	RAR		
		CREDIT NOUVEAU	400 015,94	
		<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>400 015,94</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES EFFECTUEES</b>	<b>12 001 695,55</b>	<b>RAR</b>	<b>5 326 406,25</b>
			<b>CREDIT NOUVEAU</b>	<b>15 420 511,67</b>
			<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>20 746 917,92</b>